

Image not found or type unknown



Impot sur fortune immobilière/ reference valeur

Par **inory**, le **08/04/2021** à **13:54**

bonjour,rnrnDans le cas où un propriétaire pense que la totalité des valeurs des biens immobiliers qu'il possède le rend redevable de l'IFI .rnrnLes services fiscaux admettent-ils comme valeur-référence de chaque bien , le prix estimatif du bien selon le service des Domaines de l'Etat, soit le prix qui serait proposé au propriétaire si le bien était exproprié ?

Par **Visiteur**, le **09/04/2021** à **14:27**

BonjourrnrnPour l'IFI, la valeur à retenir est celle d'un bien similaire dan,s la même zone, en vous référant soit à un expert immo, une agence ou en regardant sur le site officiel DVF ETALAB